



FICHE DE CONTROLE SYNDICAL PROMOTIONS



CAPD
Vendredi 19 Novembre à 9h30
Tous les résultats en fin de matinée
au 02.37.21.15.32
ou sur le site du SNUipp28 :
<http://28.snuipp.fr>
(avec votre code d'accès personnel)

NOM :

Prénom :

NOM de jeune fille :

Date de naissance :

Tel : Fax :
@.....

Mel :

Adresse personnelle :
.....

Poste occupé :
.....

INSTITUTEUR

ÉCHELON ACTUEL :

Depuis le :

PROMOTION (cochez la case)

Choix	<input type="checkbox"/>	Mi-Choix	<input type="checkbox"/>	Ancienneté	<input type="checkbox"/>
-------	--------------------------	----------	--------------------------	------------	--------------------------

Ancienneté générale des services au 31/12/2010 :

..... Années Mois Jour(s)

Dernière note obtenue avant le 31/10/10 :

À la date du :

Correctif éventuel

si la note est antérieure au 31/10/07 :

Exemple : ma dernière note date du 24 mai 06, je bénéficie de 0,5 point.

PROFESSEUR D'ÉCOLE

ÉCHELON ACTUEL :

Depuis le :

PROMOTION (cochez la case)

Grand Choix	<input type="checkbox"/>	Choix	<input type="checkbox"/>	Ancienneté	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	-------	--------------------------	------------	--------------------------

Ancienneté générale des services au 31/08/2010 :

..... Années Mois Jour(s)

Dernière note obtenue avant le 30/06/10 :

À la date du :

Correctif éventuel

si la note est antérieure au 30/06/07 :

Exemple : ma dernière note date du 14 juin 05, je bénéficie de 1 point.

Exemple :

Un P.E. promu au 7ème échelon au 1-02-2009 sera promouvable au grand choix au 1-08-2011, sa possibilité de promotion sera examinée par la CAPD au titre de l'année scolaire 2010/2011 avec celles de ses collègues promouvables au même échelon au grand choix au titre de la même période.

La CAPD retiendra 30% des promouvables au 8ème au grand choix en application d'un barème départemental.

Si le collègue n'est pas promu en 2011, il sera promouvable au 1-02-2012 au 8ème échelon au choix, parmi les promouvables au choix (5/7 sont promus).

Si le collègue n'est pas promu, il passera alors automatiquement au 8ème à l'ancienneté le 01-08-2012.

Fiche à remplir et à retourner rapidement à

SNUipp-FSU 28

Promotion

3, rue L. Blériot

28 300 Champhol



par courrier électronique à :

snu28@snuipp.fr

ou par fax : 02/37/21/39/89

En ligne sur le site: <http://28.snuipp.fr>